

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03421

Numéro SIREN : 841 387 012

Nom ou dénomination : 1913 CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2018 sous le numéro de dépôt 41391

1913 CONSEILS
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 rue Bailli de Suffren 13001 MARSEILLE
841 387 012 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 AOUT 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 28 août, à 10 heures,

Les associés de la société 1913 CONSEILS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 7 rue Bailli de Suffren 13001 MARSEILLE, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

Elle permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierrick TERRASSE, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président déclare que les documents ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission des deux Directeurs Généraux de la société ;
 - la SAS CASTELENI ;
 - la SAS GWALYMA,
- Modification de l'activité ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du président, puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de :

- la démission de la SAS CASTELENI, en sa qualité de Directeur Général, société par actions simplifiée au capital de 501 000 euros, 840 251 136 RCS Marseille, dont le siège social est 288 avenue d'Alsace 13600 LA CIOTAT, représentée par son Président, Monsieur Stéphane LOTTO, à compter de ce jour ;
- la démission de la SAS GWALYMA, en sa qualité de Directeur Général, société par actions simplifiée au capital de 501 000 euros, 840 238 596 RCS Marseille, dont le siège social est sis 301 rue d'Endoume 13007 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Nicolas TEDESCO-ORICCHIELLA, à compter de ce jour ;

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide la modification de l'activité qui sera désormais :

« Transactions sur immeubles et fonds de commerce »

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

